

## **Suspension d'importation de 900 produits dès 2018**

Près de 900 produits seront suspendus à l'importation dès janvier 2018 dans le cadre du nouveau dispositif d'encadrement du commerce extérieur. C'est ce qu'a indiqué, hier, le ministre du Commerce. Il s'agit essentiellement des fruits secs, des fromages (produits finis), des fruits frais (à l'exception des bananes), des légumes frais (sauf l'ail), des viandes (à l'exception de certaines catégories telles les viandes bovines), du thon, des dérivés du maïs, des préparations de viande, des chewing-gums, des bonbons et chocolats, des pâtes alimentaires, des viennoiseries, des dérivés de céréales, des conserves de légumes, des tomates préparées ou conservées, des confitures, des gelées, des fruits conservés, des préparations alimentaires, des préparations pour soupes et potages, des eaux minérales, des papiers, du ciment, des détergents, des produits plastiques finis et semi-finis, des produits hygiéniques, du marbre et du granite, du papier hygiénique, des tapis, de la céramique finie, des glaces et verres, des moissonneuses-batteuses, des articles de robinetterie, des fils de câbles, des meubles, des lustres, des articles électroménagers et des téléphones mobiles.

La facture d'importation de ces produits s'est établie à 1,5 milliard de dollars durant les 10 premiers mois de 2017, a précisé Mohamed Benmeradi.

**B. K.**